

« La santé à l'épreuve de la prison »

Retour sur les Journées Nationales Prisons 2013

A l'occasion de la Journée Nationale Prison (JNP), une soirée débat sur le thème de la santé en prison était organisée par les membres du Groupe Local de Concertation Prison (GLCP) – auquel participe une association membre de l'UDV : Les Amis de l'Horeb-, jeudi 5 décembre dernier, dans une salle du Mess des personnels du centre pénitentiaire (CP) de Toulon La Farlède.



La soirée débat était organisée dans une salle du Mess des personnels du Centre Pénitentiaire, une soixantaine de participants étaient présents.

Trois personnes ont animé le débat qui a réuni **une soixantaine de participants** : le **Docteur Laurence PERNICE**, médecin coordonnateur de l'unité sanitaire pénitentiaire, **Dominique de RIVOYRE**, animateur du GLCP (qui a été infirmier pendant 13 ans au sein du CP) et **Guillaume GOUJOT**, directeur du CP.

Pour introduire le débat, le Dr Pernice a interrogé l'assistance : **qu'est-ce que la santé ?** Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), qui dépend des Nations Unies, *« la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité »*. En prison, a-t-elle rappelé, les soignants arrivent en bout de chaîne, **mais que faire en amont des soins pour favoriser la santé des détenus ?**

Parmi les participants, 2 psychologues de l'unité sanitaire du CP ont témoigné sur deux problèmes majeurs qui affectent la santé mentale des détenus : **leur perte d'autonomie et l'absence de liens avec le monde extérieur.**

Dans ces conditions, comment préserver l'autonomie et les liens nécessaires à tout être humain pour se maintenir en santé en prison ?

Comment concilier le paradigme sécuritaire du milieu carcéral avec la notion de santé ?

Pour Jean-Marc LESPECT, aumônier protestant au CP, **ce n'est pas envisageable car la prison c'est l'anti-socialisation !**

*De gauche à droite sur la photo :
Guillaume Goujot, directeur du CP,
Dominique de Rivoyre, animateur du
GLCP et Laurence Perrice, médecin
coordonnateur au CP.*



La nécessité d'une activité

Une première piste est évoquée : celle du travail. **Exercer une activité, de travail, de formation, d'apprentissage, est essentiel pour que la vie garde un sens.** Comme dit le célèbre chanteur et poète Québécois Félix Leclerc : « La meilleure façon de tuer un homme, c'est de le payer à ne rien faire », et l'on constate effectivement que **la fréquentation des consultations par les personnes détenues est inversement proportionnelle à leur niveau d'activité.**

En prison, de nombreuses personnes sont en attente d'un travail **car l'offre est d'un niveau insuffisant** : sur les **820 détenus du CP de Toulon, 156 d'entre eux travaillent** et **35 sont en formation**, soit un total d'environ **190 personnes**.

Un participant interroge : **dans quelles conditions s'exerce le travail en prison ?**

Selon la loi pénitentiaire de 2009, **une offre d'activité** (pas forcément rémunérée) proposée aux détenus **est obligatoire**. M. Goujot a indiqué que **l'offre aux ateliers du CP était en augmentation** depuis 2009. Malgré cela les listes d'attente sont toujours importantes. Il a aussi affirmé **qu'un gros effort était fait pour la formation professionnelle des détenus** de même que **pour le développement du service scolaire.**

Quant aux chantiers externes au CP, il est, selon lui, difficile de trouver des candidats compte tenu des critères judiciaires de sélection.

Pour une meilleure coordination interservices

Les intervenants observent que **les différents services qui accompagnent les personnes détenues vers l'autonomie et la réinsertion (services social, médical, formation, scolaire...)** ainsi que **les associations « bénévoles » ont du mal à se coordonner et à travailler ensemble** ; ils émettent le souhait de pouvoir se rapprocher et se concerter plus souvent pour une meilleure efficacité.

Les « bienfaits » de la peine carcérale...

Un ex-détenu présent dans l'assistance a livré un témoignage émouvant sur son expérience de la vie carcérale. Incarcéré « pour conduite en état d'ivresse », sa peine (18 mois), **a été pour lui, l'occasion de « remettre sa vie à plat ».** **Il a tenu à reconnaître l'utilité, dans son cas, de la sanction dans la mesure où celle-ci a été accompagnée d'un soutien thérapeutique social et professionnel.** Il a tout particulièrement remercié l'association des « Alcooliques Anonymes » (qui intervient de façon hebdomadaire sur le CP) ; celle-ci lui a donné sa chance en lui permettant de redémarrer une seconde vie ; il œuvre maintenant, en milieu libre, pour cette association, espérant donner à d'autres ce qu'elle lui a offert. **Et il s'est aussi lancé dans une nouvelle activité professionnelle grâce à la formation dont il a bénéficié pendant son incarcération !**



Dominique de Rivoyre, animateur du GLCP, a été infirmier au CP pendant 13 ans.

Difficulté due à la sur-occupation des prisons

La sur-occupation est un facteur de nuisance pour l'état de santé : le CP de Toulon La Farlède présente un taux d'occupation de 160%, essentiellement dû à la fermeture de la prison de Draguignan gravement endommagée par les inondations de juin 2010.

La circulaire de la Ministre de la Justice, Christiane Taubira, sortie en septembre 2012, visant à désengorger les prisons françaises ira-t-elle au-delà de la « déclaration d'intention » ? Les magistrats connaissent le problème de la surpopulation carcérale mais les faits demeurent.

Pourtant, les peines alternatives à la prison se développent : M. Goujot a rappelé qu'entre **220 et 270 personnes portaient le bracelet électronique à Toulon**, un dispositif qu'il qualifie de « prison à domicile ».

Les perspectives de désengorgement du CP de Toulon sont liées à **la future prison de Draguignan qui devrait ouvrir en 2017**, à **la nouvelle prison de Luynes proche d'Aix-en-Provence prévue pour 2016** et aux travaux de rénovation de la prison des Baumettes à Marseille.

En guise de conclusion...

Oui, la santé, le bien-être et la dignité des personnes sont bien à l'épreuve des conditions carcérales ; de gros efforts sont faits pour y remédier mais tout ne dépend pas pour autant des seuls moyens (activités, formation, loisirs, soins ...) dont peuvent bénéficier les personnes détenues : **telle ou telle relation qui peut se nouer au cours de l'incarcération, les ressources et les dispositions des personnes** contribuent largement aussi à leur bien-être et à leur reconstruction éventuelle.

Christophe Parel, chargé de projets au Centre départemental de l'UDV.

Dominique de Rivoyre, animateur du Groupe Local de Concertation Prison (GLCP).

Plus d'infos : 04 94 24 89 20 ou c.parel@udv-services.fr